



**Procès-Verbal du Conseil d'Ecole n°1
en date du 7/11/2017**

<u>Education Nationale</u>	<u>D.D.E.N.</u>	<u>Parents d'élèves</u>	<u>Commune</u>
<p><u>Présents</u> Directeur : M. Lepetit (CE1) Enseignants : Mme Couvreur (CM1) Mme Poignard (CM2A) Mme Ferreira (CE2/CM1) Mme Perrin (CM2B) Madame Ait Ahmadouali (CE1B) Mme Francisco (CP B) Mme Croutel (CPA) Mme De Robert (CE2) Mme Parlouer (psychologue scolaire) <u>Absents excusés :</u> <u>Inspecteur de l'E.N. :</u> M. Collet</p>	<p><u>Présente</u> Mme Bunout</p>	<p><u>Présents</u> Mme Terrier Mme Mogenicato Mme Labbez M. Souleymane Mme Peuvion Mme Hocini <u>Absents excusés</u> Mme Dubois Mme Zemmouri Mme Zemri M. Diakhaby</p>	<p><u>Présents</u> Elu : M. Giraud <u>Absents excusés</u> M. le maire : M.Honoré</p>

Désignation du secrétaire de séance : Madame Francisco

1) Résultats des élections de représentants de parents d'élève :

Comme l'année dernière, une seule liste s'est présentée pour les élections 2017-2018. La liste d'union composée de parents indépendants et de parents affiliés à la FCPE l'a donc emportée.

Le taux de participation est de 19.25%.

9 sièges ont été pourvus et 1 siège de suppléant.

2) Présentation du RASED

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés) est représentée par Madame Parlouer (psychologue scolaire). Cette année, l'école est couverte par un maître E (Madame Falaise) qui est sur plusieurs écoles. Le maître G qui était sur l'école a obtenu une mutation mais le poste n'a pas été pourvu au mouvement par manque de candidat. Pourtant, les besoins sur l'école sont très importants. L'intervention de la maîtresse E peut se dérouler sans l'autorisation des parents dans le cadre d'un projet pédagogique en lien avec l'enseignant.

Madame Parlouer peut observer des élèves dans la classe sans autorisation particulière. En cas d'entretien individualisé avec l'enfant, les parents doivent donner leur autorisation.

Madame Parlouer reçoit les parents sur demande. Il suffit simplement de laisser un message sur le répondeur de son bureau (01.39.22.04.62).

Madame Parlouer et Monsieur Lepetit présentent aux membres du conseil d'école une problématique concernant le partage du bureau de la psychologue scolaire avec la garderie du matin. Cette situation ne permet pas à Madame Parlouer d'accueillir les enfants et les parents dans une situation de confidentialité complète. Aujourd'hui, l'idée prioritaire est que Madame Parlouer récupère son bureau et de trouver parallèlement une place à la garderie du matin dans un autre emplacement de l'école (un cloisonnement du préau de l'école est en cours de réflexion).

3) Présentation des comptes de coopérative

Le travail du bureau de l'USEP est assuré par trois enseignants de l'école. Il s'agit d'un acte bénévole en faveur de l'école.

La santé financière de l'association est excellente. Les parents représentants sont en droit de vérifier les comptes. Ils peuvent d'ailleurs faire partie intégrante du bureau s'ils font acte de candidature.

Cette année, la coopérative prendra en charge les sorties cinéma parallèlement aux subventions versées par la mairie. Un aide aux sorties ou à l'achat de matériel pédagogique sera versée à chaque classe. Une série de livre sera achetée pour chaque classe pour le prix des incorruptibles. De plus, un spectacle au Sax sera financé par l'USEP.

Les frais courants pour l'association sont l'achat des licences USEP pour tous les élèves, le bus pour les sorties en dehors des cars alloués par la ville.

Une question des parents concernent le paiement échelonné de la coopérative (en trois fois par exemple). Cette idée n'a pas été retenue pour des raisons pratiques de gestion. L'encaissement des chèques est long et conserver de l'espèce sur l'école est problématique.

4) Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école est reconduit à l'identique pour cette année scolaire. Seuls les horaires de l'école ont été modifiés.

5) PPMS et sécurité de l'école

Le mardi 17 octobre 2017 s'est déroulé l'exercice alerte intrusion. Ce plan particulier de mise en sûreté avait pour fonction de répondre à la consigne de se cacher en cas d'intrusion. L'école ne disposant pas de dispositif pour déclencher l'alerte, il a été décidé, dans chaque classe, de déclencher l'exercice à 10h30 pour l'achever 10 minutes à 15 minutes après le déclenchement. Les élèves se sont cachés dans les classes et se sont montrés particulièrement silencieux. L'idée est surtout de sensibiliser les élèves à ce type d'exercice, permettant ainsi des échanges avant et après l'exercice. Parallèlement, les soucis techniques sont remontés à l'Inspection.

Deux autres exercices PPMS auront lieu au cours de l'année (confinement amélioré ou non).

Une question des parents concerne la surveillance de récréation sur le temps scolaire et périscolaire. Des parents font remonter le problème que les enseignants n'interviendraient pas en cas de bagarre et que certains discuteraient pendant leur service de récréation. L'équipe enseignante est dubitative. Les services de récréation sont nombreux pour les enseignants (1h20 par enseignant). Un service par étage. Il serait difficile d'en faire plus. La question sera abordée en conseil des maîtres.

6) Avenant au projet d'école concernant les APC :

Chaque enseignant doit consacrer 36 heures par an aux activités pédagogiques complémentaires (APC). Le directeur est déchargé de ces heures mais son complément en assure 12 heures. Sur l'école, ces activités se déroulent entre 11h30 et 12h00 (le jour varie en fonction des enseignants)

Le choix des élèves est laissé la discrétion du conseil des maîtres. Il peut s'agir de groupes restreints ou non.

Sur l'école, 300 heures sont disponibles pour l'APC. Ces heures sont répartis de la manière suivante :

1. 150 heures pour les élèves en difficultés dans leurs apprentissages (cycle 2 et 3 sur toutes les périodes de l'année)
2. 50 heures pour l'aide au travail personnel (cycle 3 sur toutes les périodes)
3. 100 heures pour un tutorat lecture (cycle 2 et 3 sur les trois dernières périodes de l'année).

7) Dispositif contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) :

Le dispositif CLAS est une aide aux devoirs améliorée par la Mairie. Il s'agit d'un bon complément aux clubs coup de pouce (deux sur l'école). 16 élèves de l'école ont été sélectionnés par les enseignants pour travailler le soir en groupe restreint (8 élèves). Le but est de consacrer un temps aux devoirs mais aussi à des activités culturelles (sortie cinéma, forêt...).

A noter que ce dispositif est totalement assuré financièrement par la ville depuis la sortie de la politique de la ville (réussite éducative).

8) Suppression du poste d'assistante administrative

L'ensemble de l'équipe pédagogique, ainsi que les parents s'inquiètent de la suppression du poste d'assistante administrative de l'école (Madame Ibn Zaid). Il s'agit d'un poste clef de l'école qui donne un gage de sécurité à l'école. Depuis son arrivée en février 2017, Madame Ibn Zaid a été formée par Monsieur Lepetit. Elle peut rapidement faire des demandes de travaux. Elle aide aux classements et à la relation avec les partenaires (mairie et parents)

Madame Ibn Zaïd appelle tous les parents pour des absences inhabituelles de leur enfant. L'année dernière, cela a permis de prévenir certaines familles que leur enfant n'était pas présent sur l'école. De plus ces appels systématiques ont permis de réduire significativement l'absentéisme des élèves sur les petites absences.

Le poste sera supprimé en février 2017. Les parents ont fait signer une pétition pour conserver ce poste.

9) Présentation des demandes d'investissement mairie 2018 :

Monsieur LEPETIT a présenté les demandes d'investissement pour 2018. Elles sont décrites ci-dessous :

Mairie - Travaux		
PRIORITÉ	DESIGNATION	OBSERVATIONS
5	Ravalement de l'école	
4	Réfection de la salle des maîtres (sol, plafond, mur)	
3	Espace cuisine en salle des maîtres	
1	Création d'un espace animation sous le préau	Cette espace libèrerait la salle des maîtres et le bureau de la psychologue scolaire
2	Changement de toutes les serrures de classe	PPMS

Mairie - Travaux			
PRIORITÉ	DESIGNATION	lieu d'affectation	OBSERVATIONS
1	Four et plaques	Salle des maîtres	

PRIORITÉ	DESIGNATION	lieu d'affectation	OBSERVATIONS
1	Armoire de rangement	Classe 3 et 2	Madame Ait et Perrin
2	Bibliothèque de classe	classe 2	Madame Ait
3	Renouvellement des chaises	classe 5	Classe de madame croutel
4	4 Chaises pour recevoir les parents	bureau	

PRIORITÉ	DESIGNATION	lieu d'affectation	OBSERVATIONS
2	4 PC	salle informatique	
1	Renouvellement d'un PC portable	classe 3	Ordinateur de 2010

Par ailleurs, les parents souhaiteraient disposer de davantage de places de parking pour déposer leurs enfants le matin. Sur ce problème, Monsieur Giraud explique qu'il s'agit d'un problème récurrent à toutes les écoles. Plus il y aura de places de parking et plus il y aura de voitures sur la ville

10) Projets des classes :

Liste non exhaustive des projets sur l'école :

- CP : liaison grande section CP sur les jeux de société
- CE1 : Arithmécole, visite de l'aquarium de Paris, cité des sciences
- Sorties USEP (sauf pour les CP et les CM2)
- Ecole et cinéma (CE1a ; CE2 ; CE2/CM1 ; CM1 ; CM2A et B)
- CE2, CM1 et CE2/CM1 projet musique autour des pays frontaliers de la France
- CM2A et CM2B classe de découverte en Normandie sur la seconde guerre mondiale.

11) Manifestations à destination des élèves et des parents d'élèves

Une chorale de fin d'année se tiendra le mardi 12 décembre 2017. Parallèlement, un marché de Noël se tiendra afin de financer les différents projets de l'année.

Une soirée jeux de société et jeux mathématiques se tiendra le mardi 3 avril 2017.

Les détails de ces événements seront transmis par le biais du cahier de liaison.

12) Bibliothèque d'école

Dans la continuité avec l'école maternelle, les parents soumettent l'idée d'une création de bibliothèque sur l'école afin que les élèves puissent continuer à emprunter des livres. Certains élèves n'ont pas la possibilité de se rendre à la bibliothèque avec leurs parents et sont ainsi coupés du monde littéraire.

L'école ne dispose pas de salle pour ce projet. Seule la salle arts visuels pourrait être utilisée mais elle est déjà fréquentée par les enseignants pour différents projets.

Enfin la bibliothèque d'Achères se situe à quinze minutes à pied de l'école et l'idée de l'équipe est davantage de fréquenter ce lieu pour le faire découvrir aux élèves. Ainsi, les parents seront incités davantage par les élèves à se rendre à la bibliothèque municipale.

(Fin du conseil à 20h34)

Signature Secrétaire de Séance : Mme Francisco

Signature Président Conseil d'Ecole : M. Lepetit


